



## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

### AGENCE NATIONALE D'INCLUSION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ANIES)

#### PROJET DE RIPOSTE D'URGENCE ET D'APPUI AU PROGRAMME NAFA (PRU-APN)

**Financement : Banque Mondiale IDA D6540-GN**

#### AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

#### SERVICES DE CONSULTANTS POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN INFRASTRUCTURES

**Date de début : 01 Juillet 2024**

**Date limite : 15 Juillet 2024**

### 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République de Guinée bénéficie d'un Don de soixante-dix (70) millions US\$ et d'un crédit de 80 millions US\$ de la part de la Banque mondiale, au titre du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme Nafa (PRU-APN). Les objectifs de développement du projet sont de développer les éléments constitutifs d'un système national de protection sociale réactif aux chocs et d'accroître l'accès des ménages pauvres et vulnérables à des filets sociaux réactifs aux chocs. L'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES), sous la tutelle de la Présidence, est l'agence chargée de l'exécution du projet. Le projet est d'une durée de six ans (2020-2026).

Le projet comprend cinq composantes :

#### **Composante 1 : Transferts monétaires d'urgence**

La première composante du Projet est axée sur l'octroi d'un secours d'urgence, sous forme de transferts monétaires, destinés à atténuer les impacts de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et d'autres chocs covariants sur les ménages en situation de pauvreté et de vulnérabilité en Guinée.

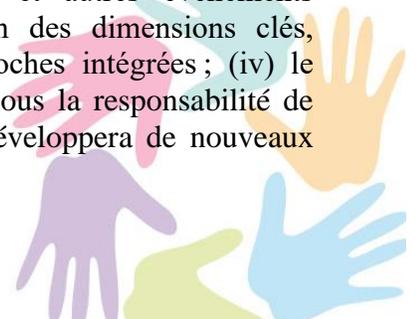
#### **Composante 2 : Transferts monétaires et mesures d'accompagnement au titre du Programme Nafa**

La seconde composante du Projet appuiera la transition de l'intervention de transferts monétaires d'urgence vers le Programme Nafa de transferts monétaires « classiques » — aligné sur la vision et le mandat de l'ANIES. Cette composante est divisée en deux sous-composantes : Elle offrira des transferts monétaires aux plus pauvres de la population des zones ciblées, qui seront accompagnés d'un programme robuste de mesures d'accompagnement et d'un pilote d'inclusion productive.

#### **Composante 3 : Renforcement des institutions de protection sociale et des systèmes de prestation réactifs aux chocs**

Les activités comprendront (i) le développement de systèmes adaptatifs, qui permettront une réponse rapide aux chocs covariants externes, tels que les pandémies, les changements climatiques ou les catastrophes naturelles ; (ii) le renforcement des capacités de l'ANIES, notamment de sa faculté à travailler efficacement à l'inclusion économique et sociale des pauvres, à travers la protection sociale et d'autres instruments par le biais de formations et autres soutiens techniques, ainsi que d'ateliers et autres événements d'apprentissage ; (iii) la conduite d'une évaluation d'impact du Projet selon des dimensions clés, notamment les impacts sur le bien-être des transferts monétaires et des approches intégrées ; (iv) le renforcement des systèmes existants de prestation de protection sociale placés sous la responsabilité de l'ANIES, y compris les activités en cours de ciblage et d'enregistrement, et développera de nouveaux systèmes au besoin, notamment sur les aspects de numérisation.

#### **Composante 4 : Gestion du projet et suivi et évaluation**



Cette Composante financera les dépenses liées à l'achat de biens, de travaux, de services de consultants et de tout autre service nécessaire à la gestion quotidienne, à la mise en œuvre et au suivi des activités liées au Projet. Cette Composante couvrira aussi le développement de matériel de communication et de plaidoyer pour l'ANIES et ses activités.

### **Composante 5. Réponse urgente (CERC)**

Cette composante a été activée suite à un incendie d'origine indéterminée qui s'est déclaré au principal dépôt d'hydrocarbures de la Société Guinéenne de Pétrole (SGP) à Kaloum, dans le quartier Coronthie à Conakry dans la nuit du 17 au 18 décembre 2023. L'explosion a provoqué un incendie massif et le dégagement d'une épaisse fumée noire. Quelques 989 maisons et infrastructures critiques, y compris des centres communautaires, des réseaux d'adduction d'eau, des établissements scolaires et de santé, ont été entièrement ou partiellement endommagés. Un épais nuage de fumée visible provenant du site ayant explosé a couvert une grande partie de la municipalité de Kaloum.

Sur la base d'une évaluation rapide des dommages, pertes et besoins (RDNA), un plan d'action d'urgence (PAU) a été établi pour appuyer le gouvernement dans certains secteurs ciblés afin de rétablir la situation et relancer les secteurs suivant le principe de reconstruire en mieux. L'objectif global du PAU est d'apporter une réponse adéquate et rapide aux besoins des populations victimes de l'explosion du dépôt pétrolier de Kaloum à Conakry et de renforcer les capacités des interventions des structures ciblées de l'Etat en situation d'urgence. De manière spécifique, il vise à terme de : (i) soutenir la réparation d'urgence de certaines infrastructures critiques endommagées (écoles et bâtiments administratifs), (ii) soutenir la fourniture d'électricité, et (iii) de renflouer et renforcer les capacités d'intervention en situation d'urgence des structures spécialisées de l'Etat en charge de la gestion des crises.

Le PAU prévoyant la réhabilitation/reconstruction de certaines infrastructures critiques (écoles, bâtiments administratifs) et l'acquisition de certains équipements techniques, l'ANIES devrait être renforcée techniquement sur ce sujet. Pour cela, un personnel à minima composé d'un expert en infrastructures ayant une bonne connaissance sur les questions d'énergie et un expert en sauvegarde environnementale et sociale devraient être recrutés dès l'activation de la CERC.

## **2. OBJECTIF DU RECRUTEMENT**

Les présents termes de références sont élaborés pour recruter un expert en infrastructures en vue de renforcer les capacités de ANIES-PRU-APN afin de s'assurer que les infrastructures à réhabiliter dans le cadre du Plan d'action d'urgence et autres confortations prévues seront effectivement réalisées dans le respect des normes techniques et réglementaires des secteurs concernés.

## **3. TACHES DU CONSULTANT**

Sous la responsabilité du Coordonnateur du PRU-APN et de son contrôle, l'expert en infrastructures est chargé de (i) superviser les études relatives à la faisabilité technique de la réhabilitation des infrastructures retenues et participer à leur validation, (ii) donner des conseils avisés au Coordonnateur ; (iii) superviser la réhabilitation des infrastructures et veiller aux respects des normes requises conformément aux APD et contrats établis. Les tâches qui lui sont assignées sont les suivantes :

- Assurer la préparation, le suivi et la validation des études techniques (préparation de TdRs, examen et validation des rapports (APS, APD, DAO) des Consultants ayant en charge les études relatives aux infrastructures et équipements à réaliser dans le cadre des activités d'urgence engagées en rapport avec le Maître d'Ouvrage et éventuellement les autres partenaires ;
- Fournir l'expertise en génie civil/rural et le soutien technique pour les travaux de réhabilitation et équipement en énergie solaire des infrastructures critiques ciblées à réhabiliter ;
- Assister le Maître d'Ouvrage dans la passation et le suivi des marchés relatifs aux infrastructures (analyse des offres des soumissionnaires, négociation avec les potentiels adjudicataires, participation à la rédaction des contrats) ;

- Assister le Maître d’Ouvrage dans l’identification, la négociation et la programmation éventuelle de travaux ;
- Participer au montage technique, organisationnel et financier de la Maîtrise d’Ouvrage Délégée pour les travaux qui seraient confiés à un Maître d’Ouvrage Délégué et en assurer le suivi en relation avec les Maîtres d’Ouvrage ;
- Faire le monitoring des activités, s’assurer que le contrôle de qualité est fait sur les sites par les partenaires engagés pour cette tâche ;
- Elaborer les rapports d’activités et contribuer au suivi des indicateurs du PAU pour les activités placées sous sa responsabilité ;
- Apprécier et formuler des avis motivés sur les décomptes fournis par les prestataires ;
- Participer aux réunions de chantiers des travaux ;
- Participer aux réceptions provisoires et définitives des travaux d’infrastructures ;
- Elaborer les rapports d’activités et de suivi ;
- Exécuter toute autre tâche que le coordonnateur PRU-APN lui confiera dans le cadre de l’exécution du projet.

---

#### **4. PROFIL DU CONSULTANT**

---

Le candidat (e) à ce poste doit répondre aux critères ci-après :

- Posséder un diplôme universitaire de niveau minimum BAC plus 5 ans d’études en génie civil, génie rural, ou tout autre discipline apparentée ;
- Avoir une expérience solide d’au moins 10 ans en matière de conduites des études techniques, de supervision et/ou de réalisation des projets de construction en BTP, avoir une bonne connaissance des questions d’énergie sera un atout ;
- Être familier avec les processus d’appels d’offre et de passation des marchés dans le domaine du génie civil ;
- Avoir un minimum de connaissance sur les questions de “genre et développement” et des mesures de sauvegardes environnementales et sociales ;
- Posséder une expérience en matière de conduite participative des travaux et d’implications communautaires et communales est un atout ;
- Avoir une expérience dans la supervision et l’appui technique de projets d’infrastructures financés par la Banque mondiale ou d’autres bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux serait un atout
- La connaissance des logiciels de cartographie (ArcGIS, QGIS ou équivalent) et de dessin industriel (AutoCAD ou équivalent) en serait un autre atout.

---

#### **5. LIEU D’AFFECTATION ET DUREE DU CONTRAT**

---

Le poste à pourvoir est basé à Conakry. Le contrat sera individuel, négocié et signé sur la base des présents Termes de référence. La durée de contrat est d’un an renouvelable sur la base des résultats d’une évaluation annuelle des performances de l’expert et qui sera réalisée avant la fin du contrat.

---

#### **6. LIVRABLES**

---

Le consultant fournira des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels) de sa prestation et des rapports de missions de terrains.

---

#### **7. OBLIGATIONS DE RESULTAT POUR LE CONSULTANT ET CLAUSES DE RESILIATION**

---

Au cas où la coordination du projet et l’IDA fixent au consultant des objectifs quantifiables (avec indication d’un système de notation associée), l’évaluation du consultant s’effectuera sur la base de tels

critères. Le contrat du consultant sera reconduit ou résilié en fonction du résultat de l'évaluation. Le consultant sera informé au moins un mois avant la fin du contrat, des résultats de l'évaluation et de la décision de reconduire ou de résilier le contrat. De même, en cas de décision du consultant de démissionner, il sera soumis à l'obligation de respecter un mois de préavis.

**NB :** Conformément aux dispositions du paragraphe 1.11 d) des Directives "Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition de Mai 2004, révisées en Octobre 2006 et Mai 2010, les fonctionnaires en position de disponibilité sont éligibles à condition qu'ils ne soient pas engagés par le Ministère de tutelle du projet immédiatement avant leur mise en disponibilité, et que leur emploi ne donne pas lieu à un conflit d'intérêt "

Si le candidat retenu est fonctionnaire de l'administration, il devra au préalable fournir une copie de son arrêté de mise en position de disponibilité avant la signature de son contrat

## 8. METHODE DE SELECTION

---

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection des Consultant Individuel (CI), conformément aux directives du manuel des opérations de la CERC activée.

## 9. DOSSIERS A FOURNIR

---

Le dossier de candidature devra comporter une lettre de motivation, un Curriculum Vitae détaillé daté et signé (préciser les coordonnées de trois (3) employeurs précédents), les copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes (service de scolarité de l'Institution ayant délivré le diplôme) et les attestations de travail ou tout autre document faisant foi de l'expérience acquise, notamment, d'attestations de bonne exécution de missions similaires.

## 10. DATE LIMITE ET LIEU DE REMISE DES CANDIDATURES

---

Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Directeur Général de l'ANIES/PRU-APN, et déposées **au siège de l'ANIES à Cameroun, Commune de Dixinn en face de la station TOTAL**, ou envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : [contact@anies.gov.gn](mailto:contact@anies.gov.gn) à [ssekounamie@gmail.com](mailto:ssekounamie@gmail.com) au plus tard le 15 Juillet 2024 à 10 h GMT, avec la mention en objet « **recrutement d'un expert en infrastructures en appui au Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme Nafa (PRU-APN)** » .

Fait à Conakry, le 28 Juin 2024

Le Directeur Général de l'ANIES



The image shows a blue ink signature of Sayon DAMBELE over a circular official stamp. The stamp contains the text 'ANIES' in the center, 'Le Directeur Général' around the inner edge, and 'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale' around the outer edge.